

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE
CANADA

SESSION
SPÉCIALE

À une session spéciale du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue le mardi 31 mai 2005, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minute, à laquelle sont présents :

-2005-
MAI LE 31

Monsieur le Maire	Jean Binette
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
	2- Marc-Antoine Chatelois
	3- Roger Rivard
	4- Richard Gagné
	6- Gilles Desloges

Absent : 5- Isabelle Roberge

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.

Madame Francine Rochon, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Jean Binette constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Jean Binette à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

CONVOCATION :

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du présent Code municipal selon les articles 152, 156 et 429. L'avis a été remis en mains propres au maire et à chaque membre du conseil quarante huit (48) heures avant la tenue de la session spéciale.

Cette session spéciale est convoquée par le maire, monsieur Jean Binette et la directrice générale, madame Francine Rochon, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions du Conseil, le 31 ième jour du mois de mai 2005 à 19h00.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Jean Binette constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Jean Binette à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Fin à l'embauche de Construction et Rénovation Suprêma
- 3- Période de questions.
- 4- Levée de l'assemblée.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

05-05-1986

Il est proposé par : M. Richard Gagné
appuyé par: M. Gilles Desloges
Que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté unanimement.

FIN À L'EMBAUCHE DE DANIEL CÔTÉ ET CONSTRUCTION ET RÉNOVATION SUPRÊMA

ATTENDU que par la résolution no. 05-05-1957, la Municipalité de Beaulac-Garthby a procédé à l'embauche de M. Daniel Côté et Construction et Rénovation Suprêma pour la construction du kiosque touristique.

ATTENDU que la disponibilité de M. Daniel Côté et Construction et Rénovation Suprêma ne correspond pas aux attentes de la municipalité.

Par conséquent :

05-05-1987

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
appuyé par : M. Richard Gagné
Que la Municipalité de Beaulac-Garthby mette fin à l'embauche de M. Daniel Côté et Construction et Rénovation Suprêma pour la construction du kiosque touristique.

Adopté majoritairement

Pour : Jean-Claude Brochu
 Richard Gagné
 Roger Rivard
 Gilles Desloges

Contre : Marc-Antoine Chatelois
 M. Chatelois n'est pas contre de mettre fin à l'embauche de Daniel Côté et Construction et Rénovation Suprêma mais il est contre le processus des résolutions.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Francine Rochon, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Francine Rochon, Directrice Dénérale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

05-05-1988

Il est proposé par : M. Gilles Desloges
appuyé par : M. Jean-Claude Brochu
Que l'assemblée soit levée à 19 heures 40 minutes.

Adopté unanimement.

Francine Rochon, Directrice Générale

Jean Binette, Maire